



DISTRÉ-VIE COMMUNALE

AVRIL 2012

OUVERTURE MAIRIE
du lundi au samedi,
de 8h30 à 12h15

sauf le 2^{ème} et 4^{ème} samedi
de chaque mois

**M. le Maire reçoit tous
les jours sur rendez-vous**

Tél: 02.41.50.28.50

mairie-sg.distre@wanadoo.fr

Site: www.mairie.distre.fr

DANS CE NUMÉRO :

Hommage	2
Randonnée éco-citoyenne	2
Budget communal	3
Maison de l'enfance	4
Cantine municipale	5
Inscriptions Ecole	6
Eclairage public	6
Coordination gérontologique	7
Cochonnailles distréennes	8
Concert d'été gratuit	8



Distré sous la neige



MOT DU MAIRE

Dans quelques jours, les Français seront appelés à désigner celui ou celle qu'ils trouvent le meilleur ou plutôt le moins mauvais pour diriger les affaires de notre pays. La sagesse budgétaire des communes et plus particulièrement celles rurales devrait être l'exemple à suivre. En effet, outre le fait d'avoir l'obligation de présenter un budget équilibré, les élus ruraux gèrent bien souvent leur collectivité en «bon père de famille» ne dépensant que les euros dont ils disposent et empruntant les sommes qu'ils sont en mesure de rembourser sans recourir, ou modérément, à une augmentation de la fiscalité des ménages.

C'est dans cet esprit que le budget 2012 de notre Commune a été construit. Les économies réalisées les années précédentes nous permettent d'envisager des investissements de l'ordre de 1 100 000 € sans recourir à l'emprunt, en respectant le principe de ne pas avoir plus de dettes en fin qu'en début de mandat. Pour la 12^{ème} année consécutive, nos taux d'imposition communaux resteront inchangés. Toutefois, le gel, voire la diminution, des dotations d'Etat devra amener les communes à réfléchir sur la pertinence ou l'efficacité de services créés ces dernières années (Relai d'Assistants



Maternelles, Associations d'Insertion en tout genre, Pays Saumurois...) tout en assurant un service au public. La solution tiendra certainement dans une meilleure mutualisation entre commune des matériels et des ressources humaines.

Quoi qu'il en soit le printemps arrive avec les joies de pouvoir découvrir une nature et des paysages qui en ces temps difficiles s'ouvrent à vous gratuitement. Profitez-en bien !

Eric TOURON

Une première centenaire à Distré

C'est le 1^{er} mars 1912, à quinze heures, que naît au hameau de Munet dans la maison qu'elle occupe encore aujourd'hui, Renée COUASSIN, fille du tonnelier du village. C'est encore à Distré qu'elle se marie avec Urbain DELANOUE, le 26 avril 1930. Elle restera fidèle à sa commune sauf durant une quinzaine d'années où elle partira en ferme à Courchamps et St Hilaire St Florent. De son

union, naîtront 4 enfants dont 3 malheureusement sont déjà disparus laissant toutefois 8 petits-enfants, 23 arrières et 3 arrières-arrières petits-enfants. Agricultrice puis femme de ménage dans différentes propriétés, elle prendra sa retraite en pleine forme... à 70 ans. Aujourd'hui, sa principale distraction consiste à lire le Courrier de l'Ouest et de nombreuses revues qu'elle découvre de bout en bout. Quand



on lui demande le secret de sa longévité voici sa réponse: « ne jamais s'inquiéter et prendre le temps comme il vient, s'il fait beau, on sort, s'il pleut, on reste à l'abri » Doyenne des Distréens elle ne désespère pas de décrocher un autre titre...

Hommage à Henri ROSE



Henri ROSE, né en 1928 dans le Nord, est arrivé à Distré après avoir occupé différents postes à l'étranger. Vite impliqué dans la vie communale, il est élu conseiller municipal en 1977 et y restera durant 4 mandats en occupant les fonctions d'adjoint et de conseiller districial.

Habile négociateur lors de l'entrée de Distré dans le District Urbain de Saumur, il était le grand argentier de la Commune, décortiquant les chiffres pour y trouver la moindre faille ou une source d'économie. Son sens de la gestion se reflète encore aujourd'hui sur la bonne santé financière de la Commune.

Dès l'élection en qualité de conseiller municipal de notre maire actuel, il l'avait pris sous son aile pour lui inculquer les bons usages de la gestion communale. Mr le Maire est resté fidèle à cette éducation et ne manque pas encore aujourd'hui de rappeler les bons conseils de Mr Rose.

Disparu en ce début d'année, à l'âge de 83 ans, Henri Rose laissera l'image d'un homme au service de la collectivité et respectueux des deniers publics.



Randonnée éco-citoyenne

Samedi 28 avril 2012, à 10h,

les **Conseillers municipaux** « enfants et adultes » organisent une randonnée éco-citoyenne pour nettoyer les espaces publics sur notre Commune.

**Aidez-nous à préserver
notre environnement !**



**Protégeons
notre planète !**

**Si vous voulez participer
avec les enfants,
à cette randonnée éco-citoyenne,
inscrivez-vous au secrétariat
de la Mairie
au 02.41.50.28.50,
avant le mercredi 25 avril.**

**La nature n'est pas
une poubelle !**

Rendez-vous au
stade de l'Echallier
à 10h

**Apportez
vos gants !**



Une cigogne à Distré

ZOOM SUR LE BUDGET COMMUNAL 2012



Un budget communal doit être équilibré et réparti en deux sections :

Le fonctionnement et **l'investissement**

EN FONCTIONNEMENT, IL S'ÉQUILIBRERA à 1 669 582 € :

Le plus gros poste de **DEPENSES** est celui du **personnel** pour **365 000 €** correspondant à la moyenne régionale pour les communes de moins de 2000 habitants sachant que peu de communes de notre taille disposent d'une zone commerciale à entretenir.

La somme de **562 975 €** représentant une partie de nos économies des années précédentes, sera virée sur la section d'investissement tout en conservant une réserve de **150 000 €**.

A un moment où les indemnités des élus sont souvent pointées du doigt, il est bon de souligner que le budget de **41 700 €** consacré aux indemnités et retraites des élus* est inférieur de 36 % au maximum autorisé.

(* le maire, 5 adjoints et la déléguée communautaire.)

Les dépenses d'électricité sont provisionnées pour **25 000 €**.

En 2011 le bâtiment le plus énergivore a été la Mairie (salle de l'Amitié et Eglise comprises) pour 6598 €, suivie du Groupe Scolaire pour 5293 € et des Ateliers Municipaux et du Foyer des Jeunes pour 4435 €. L'éclairage public ne représentant que 3966 €.

Les intérêts d'emprunt sont de 33 635 € soit un coût par habitant de 20 €, inférieur de 20% à la moyenne régionale.

Nos principales recettes sont :

- **les contributions directes** (taxes communales) pour 665 826 € .
- **les dotations de l'Etat** pour 219 000 € .
- **la taxe sur les pylônes** pour 42 000 € .
- **la dotation de l'agglomération** pour 35 194 € .

EN INVESTISSEMENT, IL S'ÉQUILIBRERA à 1 296 378 € :



Nos principales dépenses sont :

- **La construction de la maison de l'enfance** pour 780 000 € dont 116 600€ financés sur le budget 2011.
- **L'enfouissement des réseaux à Munet et Chétigné** pour 140 000 € .
- **Des travaux de voirie:** 135 500 €.
- **La restauration de la cave communale** pour 96 000 € dont 20 000 € financés sur le budget 2011.

Nos principales recettes sont :

- **Une subvention d'Etat** de 111 705 € pour la maison de l'enfance.
- **Une subvention** de 48 000 € pour la maison de l'enfance.
- **Une réserve parlementaire du député** de 26 000 € pour le mobilier de la maison de l'enfance .
- **Une affectation de nos économies** pour 562 975 € .
- **Le fonds de compensation de TVA** pour 33 763 €.
- **La taxe locale d'équipement** perçue sur les permis de construire pour 15 000 € .



Ce budget sera réalisé sans recours à l'emprunt et sans augmentation de la fiscalité communale.



Pour les personnes qui souhaiteraient une vue détaillée du budget, Mr le Maire se tient à votre disposition .

POURQUOI UNE MAISON DE L'ENFANCE A DISTRÉ ?



La Maison Verte

Cette structure s'inscrit dans un contexte plus large de complexe intergénérationnel alliant petite enfance et logements pour seniors.

Ce bâtiment construit dans une démarche BBC (Bâtiment Basse Consommation) se justifie au moins en 3 points:

- Notre garderie scolaire ne répond plus aux normes d'accueil de jeunes enfants et bénéficie d'une tolérance depuis plusieurs années compte tenu du nombre important d'enfants accueillis. Nous nous devons donc pour la rentrée scolaire 2012 soit d'offrir de nouveaux locaux soit de réduire le nombre de bénéficiaires au risque de perdre des élèves à l'Ecole des Vignes. Une partie du bâtiment sera donc affectée à la garderie 1.2.3. Soleil gérée par des parents d'élèves .

- Distré a une population jeune avec des enfants devant être gardés. A cela s'ajoute les personnes qui travaillent sur Distré et qui souhaitent trouver un mode de garde à proximité de leur emploi. Les « nounous » sont bien présentes sur la Commune mais certains parents recherchent un mode de garde collectif offert principalement à Saumur dans les crèches municipales. Toutefois les habitants hors commune ne pouvant en bénéficier, une partie du bâtiment sera affectée à une Maison d'Assistants Maternelles. Ces MAM, comme on les appelle, sont des structures collectives gérées par des assistantes maternelles qui se regroupent dans un local commun au lieu de garder individuellement les enfants à leur domicile. Les parents pourront donc choisir entre les traditionnelles nounous et la MAM.

- Certaines familles n'ayant pas de parents proches pour assurer une garde de courte durée pour une absence ponctuelle des créneaux de Halte Garderie seront proposés.

Cet investissement se veut avant tout un service supplémentaire apporté à nos habitants et un atout pour inciter de jeunes familles à venir s'installer à Distré.

Dès septembre
2012, une
nouvelle
possibilité de
garde d'enfants
à Distré !



Une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

A partir de septembre 2012, une nouvelle possibilité de garde pour vos enfants, la **MAM** ou Maison des Assistantes Maternelles !

Installée dans les nouveaux locaux de la Maison Verte, située en face de l'école, la MAM bénéficiera d'un environnement agréable, lumineux et adapté à la petite enfance.

Qui peut en bénéficier ?

En priorité, les enfants dont un des deux parents est domicilié sur Distré ou travaille sur Distré.

Des Assistantes Maternelles ont choisi de quitter leur domicile pour exercer leur profession dans ses locaux mis à disposition par la Commune de Distré.

Il reste quelques places, si vous êtes intéressé ou si vous voulez plus d'infos, contactez rapidement la Mairie au 02.41.50.28.50.

ZOOM sur la Cantine Municipale

Le fonctionnement des écoles maternelles et primaires est une dépense obligatoire pour les communes. Par contre, la restauration scolaire ne l'est pas (voir le Code des collectivités territoriales : Art. L.2321-2) mais il va de soi qu'il est difficile de nos jours d'imaginer une école sans cantine. Les cantines municipales sont placées sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture.

Si la tendance est à la délégation des services de cantine à des sociétés privées compte tenu des normes qui pèsent sur les communes, Distré a souhaité et souhaite vivement pouvoir conserver une cantine municipale.

Les charges de personnel représentent 3,19 € par repas pour une moyenne nationale de 3,35 €.

Le prix de revient d'un repas est de 6,30 € pour une moyenne nationale de 7,50 €.

Nos menus sont préparés avec la plus grande attention par notre cuisinière qui ne manque pas d'allier découverte et équilibre. Elle est aidée dans sa tâche par une aide cuisinière, 3 agents de surveillance et d'assistance aux plus petits et d'un agent administratif à 20 % pour la régie et la facturation. En 2011 17 000 repas ont été servis pour une moyenne de 125 rationnaires/jour.

Bilan 2011 de la cantine

DEPENSES		RECETTES	
Personnel	54 195 €		
Denrées	29 639 €		
Consommables	8 100 €		
Fournitures	1 500 €		
Maintenance	2 500 €		
Amortissements	11 100 €	Repas payés	47 885 €
totaux	107 034 €		47 885 €

En moyenne, les parents ne paient que 45 % du coût d'un repas, le reste étant financé par la collectivité comme le font la quasi-totalité des communes.

Exemple de menus :

SALADE COMPOSÉE

SAUTÉ DE LAPIN

FRITES

FROMAGE BLANC

COULIS DE FRUITS DE SAISON



VELOUTÉ DE POIS CASSÉ

BROCHETTE DE DINDE

TOMATES AU FOUR

RIZ AU LAIT MAISON

FRUITS DE SAISON

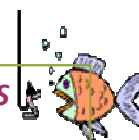


BETTERAVES RAPÉES

PETIT SALÉ AU SAUMON

ENTREMET MAISON

SALADE DE FRUITS



VOUS POUVEZ CONSULTER CES MENUS SUR LE SITE DE LA MAIRIE:

www.mairie-distre.fr

rubrique: services aux personnes/ enfance et jeunesse/école des vignes



Ecole de Distré

« Plus d'arbres,
plus de vie »
une action
menée sur le
terrain par les
enfants de
l'école des
vignes de
Distré



Pour lutter
contre la
pollution
lumineuse,
nouvelle
amplitude de
l'éclairage
public sur
Distré !

Inscriptions à l'Ecole des Vignes

Pour inscrire votre enfant en maternelle ou en primaire à l'école des Vignes de Distré pour la rentrée 2012, vous pouvez prendre rendez-vous, dès maintenant, avec Mme la directrice en téléphonant au 02.41.50.73.13, pendant les heures de classe.

Vous devrez présenter votre livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et le certificat de radiation de l'école précédente.

Vous pourrez également inscrire votre enfant à la cantine municipale, au transport scolaire ou/et à la garderie périscolaire gérée par l'Association « 1.2.3. SOLEIL ».

Pour plus d'informations sur l'école, allez sur le site de la Mairie:

www.mairie.distre.fr



Plus d'arbres,
plus de vie !

À l'occasion de l'Année internationale des Forêts 2011 et à l'initiative de la Commune de DISTRÉ, les enfants de l'école des Vignes, les élus, le personnel communal, le personnel de l'entreprise Toyota-Distré et tous les Distréens volontaires ont participé, sur notre territoire communal à l'opération « Plus d'arbres, plus de vie ! ».



Le jeudi 15 mars 2012, 100 arbres ont été plantés, sur les parcelles communales situées à proximité de la stèle des aviateurs alliés. Des frênes communs, des aulnes glutineux, des merisiers des bois, des cornouillers sanguins vont ainsi pouvoir s'installer tranquillement sur ces parcelles situées en bordure de Marais. Pour finir, les jardiniers amateurs ont dégusté un goûter d'honneur préparé par Toyota-Distré.

Un grand merci à tous !



Eclairage public

Plus par volonté environnementale que financière, les élus ont décidé de modifier l'amplitude de l'éclairage public qui dans les prochaines semaines fonctionnera avec des horaires restreints.

L'économie annuelle escomptée sera de 500 € environ. Cette année, la modification des programmeurs nous sera facturée 300 €.

Dans la Zone du Champ Blanchard, l'éclairage des voies publiques sera également changé. Toutefois les entreprises demeureront libres des horaires d'éclairage de leurs parkings.



Les nouveaux horaires seront donc les suivants:

- Du lundi au vendredi
de 6 h à 22 h.
- Du samedi au dimanche
de 7 h à 22 h.

Sans interruption les nuits de Noël et du Premier de l'An.

La Coordination G rontologique du Pays Saumurois

Le CLIC du Pays Saumurois et le R seau G rontologique du Saumurois, sous l'impulsion du Pays Saumurois, se sont r unis pour former « **La Coordination G rontologique du Pays Saumurois** », un guichet unique d'information et de coordination pour les personnes  g es de plus de 60 ans.

La Coordination G rontologique du Pays Saumurois informe, conseille et propose une aide adapt e aux besoins. Elle regroupe un ensemble de professionnels compos  de : coordonnateurs, infirmi res, assistante sociale, ergoth rapeute, secr taires.

Elle apporte une r ponse adapt e aux besoins des personnes  g es d sirent vivre   domicile :

- Pr vention,  valuation g riatrique, conseil et promotion de la sant ,

- Evaluation des besoins,  laboration et suivi d'un plan d'aide et de soins personnalis s en concertation avec les personnes  g es, son entourage et les soignants,

- Coordination d'appui aux professionnels de sant .

Elle organise des actions collectives : Forums d'informations, Actions de formations, Animations du territoire.



La Coordination G rontologique du Pays Saumurois donne des informations et facilite les d marches sur :

- Les services d'aide   domicile,
- L'offre de soins,
- Les aides financi res,
- Les syst mes de t l alarme,
- La protection juridique,
- L'adaptation du logement,
- Les  tablissements d'h bergements,
- Les loisirs, la vie sociale ...

Pour contacter la Coordination G rontologique du Pays Saumurois :

Antenne de Saumur : R sidence Clair Soleil. T l : 02 41 51 47 50

Antenne de Dou -la-Fontaine : H pital local de Dou -la-Fontaine.
T l : 02 41 83 46 74

Pour info : T l : 02 41 59 71 95

Mail : contact@pays-saumurois.fr

Site Internet : www.pays-saumurois.fr



**un guichet
unique pour
les personnes
 g es**

Aux adh rents de la MSA



Liste des d l gu s qui peuvent donner des informations et diriger l'adh rent vers le bon interlocuteur dans tous les moments forts de la vie.

Pr sident: TENNEGUIN Michel

Saumur - 06.73.48.14.92

1^{er} Coll ge:

COCHARD Martine - **Administratrice MSA**

Distr  - 02.41.50.78.07

GALLE Jean-Paul - Fontevraud - 02.41.51.71.46

2^{ me} Coll ge:

BRANDY Philippe - Chac  - 02.41.52.40.32

DESPRE Yannick - Saumur - 02.41.67.21.27

COUILLIN Claude - Saumur - 02.41.67.86.67

DEVOS G rard - Montsoreau - 02.41.38.02.38

3^{ me} Coll ge:

ESNAULT Chantal - **Vice-Pr sidente**

Dampierre sur Loire - 02.41.52.98.60

JOULIN Philippe - Chac  - 02.41.52.41.84

A vos agendas !



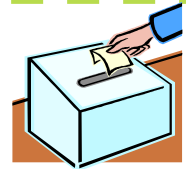
Elections présidentielles:

1^{er} tour: Dimanche 22 avril 2012

2^{ème} tour: Dimanche 6 mai 2012



Salle de l'Amitié



Elections législatives:

1^{er} tour: Dimanche 10 juin 2012

2^{ème} tour: Dimanche 17 juin

Cochonnailles distréennes les 7 et 8 juillet 2012

SAMEDI: Pique nique animé sur l'herbe , feu d'artifice

DIMANCHE: vide-greniers, dégustation de cochonnailles et CONCOURS REGIONAL DU CRI DE COCHON



JE RECHERCHE DES BENEVOLES POUR M'AIDER PENDANT LES 2 JOURS DE LA FETE DES COCHONNAILLES DISTREENNES (SAMEDI 7 et DIMANCHE 8 JUILLET),

SI VOUS ETES INTERESSES ET QUE VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS A NOUS ACCORDER, CONTACTER M. RABILLER AU 06 30 10 31 77

CONCERT D'ETE - ACCUEIL DANS DES FAMILLES DISTREENNES



Ayant été déçus par le groupe proposé l'an dernier par le festival de musiques militaires de Saumur, nous avons décidé de refaire appel au Festival de Montignac: Distré accueillera donc **un groupe argentin « sol argentino »** composé d'une trentaine de danseuses et musiciens qui

vous présenteront les musiques et danses de leur pays, lors du concert gratuit qui aura lieu dans la cour de la mairie,

le mercredi 1^{er} août 2012, à 21h.

Cette année, comme en 2010, pour parfaire l'échange culturel et leur faire découvrir notre mode de vie, **nous aimerions qu'ils soient accueillis dans les familles de Distré qui se porteront volontaires.** Il suffit de les accueillir le mercredi 1^{er} août en fin d'après-midi, de les

véhiculer vers 19h sur le lieu où un repas leur sera servi puis après le spectacle, de les héberger à votre domicile avec petit déjeuner, avant leur départ, jeudi matin.

Si vous voulez héberger des artistes argentins, faites-vous connaître auprès de la Mairie au 02 41 50 28 50.



Nous espérons que vous aurez eu plaisir à découvrir ce nouveau bulletin qui regroupe les informations de votre conseil municipal. Sachez que la Commission s'interroge sur l'opportunité de poursuivre la publication de ce bulletin communal sur papier, certains distréens ne semblant pas lire cette revue et d'autres préférant la consulter sur notre site internet.

Merci de nous donner votre avis, en glissant ce mot dans la boîte aux lettres de la Mairie:

NOM: Adresse:

Je souhaite continuer à recevoir le bulletin communal papier. OUI NON